

**REUNION DES PRESIDENTS DE LIGUE
24 ET 25 MARS 2007**

Présents :

- Messieurs Gil PELLAN, Président de la FFVB
Philippe BEUCHET, Vice-président de la F.F.V.B. chargé des organisations et des relations internationales ; Laurent MOREUIL, Vice-Président chargé du Beach-volley et Trésorier Général Adjoint de la F.F.V.B. ; Daniel MURAIL, Secrétaire Général de la F.F.V.B. ; Christian ALBE, Trésorier Général de la F.F.V.B. ; Jean-Philippe LACHAUME, Secrétaire Général Adjoint de la F.F.V.B. ; André GLAIVE, Membre du Comité Directeur Fédéral, chargé de mission.
- Mademoiselle Nathalie VALLOGNES, Présidente de la Ligue de Basse-Normandie ;
- Messieurs Yves LABROUSSE, Président de la Ligue d'Aquitaine ; Pascal CAUMEL, Président de la Ligue d'Auvergne ; Jean Pierre FLEUTIAUX, représentant Guillaume BAROIN, Président de la Ligue de Bourgogne ; Daniel KARBOVIAC, Président de la Ligue de Bretagne ; Alain MORILLO, Président de la Ligue de Côte d'Azur ; André MENEAU Représentant Pierre JEANROT Président de la Ligue du Centre ; Didier DECONNINCK, Président de la Ligue des Flandres ; Jean-Louis LARZUL, Président de la Ligue d'Ile de France ; Daniel MINNE, Président de la Ligue du Languedoc ; Jean-Claude BOUR, Président de la Ligue de Lorraine ; Jackie BOSCA, Président de la Ligue Midi-Pyrénées ; Claude GANGLOFF, Président de la Ligue des Pays de la Loire ; Robert FLANDIN, Président de la Ligue de Provence ; Hervé GOLFETTO, Président de la Ligue Rhône-Alpes ;

Excusés :

- Messieurs Georges MEYER, Président de la Ligue d'Alsace ; Jean-Louis FERNANDEZ, Président de la Ligue de Champagne-Ardenne ; Marc BAYARD, Président de la Ligue de Corse ; Jean-Jacques GAUTHIER, Président de la Ligue de Franche-Comté ; Bernard OLIVIER, Président de la Ligue du Limousin ; Christophe CHARTREUX, Président de la Ligue de Haute-Normandie ; Frédéric DUBOIS, Président de la Ligue de Picardie ; Didier SAPIN-GUILBARD, Président de la Ligue Poitou-Charentes ;
- Mademoiselle Hélène GROC, chargée de mission auprès du Président de la F.F.V.B.
- Messieurs Pierre COQUAND, Président de la L.N.V. ; Jean-Paul ALORO, représentant de la L.N.V. ; Thibaud SARRAZIN, Vice-Président de la F.F.V.B. chargé du marketing ;

Assistent :

- Messieurs Michel COGNE, Directeur Technique National ; Laurent NEUVILLE, Directeur de la F.F.V.B.



ORDRE DU JOUR :

		Pages
1	Situation Générale du Volley-Ball	3 à 5
	Intervention du Président de la FFVB	
2	Situation réglementaire de la FFVB et des organes déconcentrés	5 à 7
	Intervention du Secrétaire Général de la FFVB	
3	Situation financière	7 à 9
	Intervention du Trésorier Général de la FFVB	
4	Situation du Beach Volley	9
	Intervention du Vice-Président chargé du Beach Volley	
5	Rendez-vous événementiels 2007	9 à 11
51	Intervention du Directeur Technique National	
52	Proposition d'organisation du Championnat d'Europe 2011	
6	Point sur les vœux de l'Assemblée Générale 2007	11 et 12
7	Point sur la situation du personnel fédéral	12
8	SYNTHESE FINALE	12 et 13

Le Président
Gil PELLAN

1. Situation Générale du Volley-Ball

Le Président Gil PELLAN remercie tous les participants présents à cette réunion qui se tient, comme cela avait été proposé l'an dernier, dans la ville accueillant la Coupe de France Masculine.

Il présente les excuses des Présidents absents qui n'ont pu participer à cette réunion pour des raisons personnelles ou financières et ne souhaite pas ouvrir de polémique à ce sujet.

EQUIPES DE FRANCE MASCULINES

L'équipe de France A engrange de bons résultats sportifs grâce à un véritable esprit d'équipe et un staff d'encadrement engagé dans la réussite qu'on ne peut que féliciter. Nous souhaitons les voir en Finale de la Ligue Mondiale 2007, et sur le podium du prochain championnat d'Europe. Enfin, nous leur souhaitons de se qualifier pour les Jeux Olympiques de Pékin malgré le long cheminement pour obtenir la qualification.

Les équipes de jeunes ont un comportement remarquable qui est le fruit du modèle de formation français mis en place : possibilité de voir l'équipe cadets sur le podium aux Championnats d'Europe, ce qui constituerait une bonne préparation pour le Championnat du Monde qui aura lieu au Mexique.

Les juniors sont en bonne situation pour aller au Championnat du Monde qui aura lieu au Maroc suite à un tournoi de qualification qui ne devrait pas leur échapper.

EQUIPES DE FRANCE FEMININES

Excellents résultats des joueuses avec pour la 1^{ère} fois une qualification d'une Equipe de France Cadettes au championnat d'Europe. La poursuite de la structuration de la filière féminine devrait conduire l'Equipe de France à rentrer à brève échéance dans le Grand Prix (FIVB).

BEACH VOLLEY

Toutes les dispositions ont été prises pour que l'investissement effectué par la FFVB dans la structuration de la discipline avec l'aide des régions et des départements, continue à développer cette discipline.

Cette année, 12 organisateurs se sont positionnés pour organiser les Tournois de Série 1A du France Beach Volley Tour. Nos efforts prennent forme et la structuration de la discipline prend toute sa dimension.

Sur le Haut Niveau, la mise en place de la structuration a été faite par le Directeur Technique National et le choix des Equipes de France. Les 3 paires féminines sont choisies parmi celles qui ont le plus de potentiel pour être dans les meilleurs de l'Equipe de France.

La réussite du développement du Beach Volley passe par les points suivants :

- Associé le triptyque : 1 club, 1 entraîneur, 1 terrain
- Soutenir dans leur réalisation l'émergence de 50 projets

CHAMPIONNAT DE FRANCE N1

Les rencontres avec les clubs de nationale 1 masculins et féminins doivent déboucher sur des propositions de structuration avec la mise en place d'un règlement spécifique permettant d'améliorer la transition entre le secteur amateur et le secteur professionnel, tenant compte de la réalité du fonctionnement actuel de ces clubs et de la nécessité d'une transparence totale en conformité avec la législation.

Date de rédaction : 26/03/2007
 Date d'approbation : En instance d'adoption
 Date de diffusion : 10/04/2007
 Auteur : Daniel MURAIL

LES JEUNES

Il y a ce jour, 753 licenciés Baby Volley représentant la 1^{ère} marche de la réussite de la mise en place de cette nouvelle licence.

Le Président remercie le Président Pascal CAUMEL d'avoir accepté l'organisation, au pied levé, du séminaire Baby Volley qui se tiendra les 19 et 20 Mai dans sa Ligue d'Auvergne.

LE LOISIR

Rien n'a été fait de façon positive et cela reste un chantier important de notre fédération, ce qui correspond aussi à notre délégation et mission de service public.

RELATION DE LA FFVB - LNV

Une convention a été signée dans les 5 mois qui ont suivi notre élection avec 2 annexes :

- Place de la DNCG
- Mise à disposition des internationaux

La situation financière de la FFVB en 2005 avait conduit à supprimer l'aide aux internationaux et à engager une discussion sur les modalités à mettre en place.

Concernant le calendrier international, le DTN et l'entraîneur national ont effectué une sensibilisation sur les difficultés de la mise en place du calendrier des compétitions face aux délégations internationales, en particulier pour la saison 2007/2008.

La proposition fédérale de mise en place d'une structure commune marketing/communication/organisation a reçu une fin de non recevoir des dirigeants de la LNV.

La LNV a proposé d'organiser ses compétitions pendant le calendrier de l'Equipe de France et souhaite, sur le territoire français professionnel, une ouverture totale aux étrangers.

La FFVB se positionne contre cette proposition qui va à l'encontre de la filière de formation du Volley-Ball, correspondant aux exigences ministérielles du haut niveau ainsi que la formation dans les CFCP des clubs professionnels.

Le Président rappelle au DTN que le dispositif de contrôle et de surveillance, de la responsabilité de la DTN, doit être amplifié pour les centres de formation et mettre en place des conventions avec les clubs effectuant de la formation.

La FFVB se détermine pour préserver la formation et demande que sur chaque feuille de match, soient inscrits 7 joueurs ou joueuses de formation française, solution réaliste et règle compatible avec le droit européen.

RELATION AVEC LES MINISTERES

Le Président Gil PELLAN rappelle l'Inspection croisée Ministère de la Jeunesse des Sports et de la Vie Associative et le ministère des Finances concernant les agents de joueurs professionnels qui a conduit à une remise en cause par le MJSVA du fonctionnement du milieu du Volley-Ball et à la mise en évidence de l'illégalité du fonctionnement des relations entre les clubs, les agents et les joueurs professionnels.

Cet élément a entraîné une mission MJSVA de l'Inspection Générale sur le Volley-Ball français d'Avril 2006 à Février 2007 et le rapport mettra en évidence un certain nombre de dysfonctionnements.

Date de rédaction : 26/03/2007
 Date d'approbation : En instance d'adoption
 Date de diffusion : 10/04/2007
 Auteur : Daniel MURAIL

Le Président fait état de différents points qui amèneront rapidement des modifications obligatoires des points de vue juridique, fonctionnel, financier et technique qui seront développés par le Secrétaire Général et le Trésorier Général.

2. Situation réglementaire de la FFVB et des organes déconcentrés

Le Secrétaire Général Daniel MURAIL rappelle que depuis presque un an la FFVB est l'objet de cette inspection générale qui a été conduite dans tous les domaines de la fédération et de la Direction Technique Nationale. Cette inspection a généré de nombreuses réunions et transmissions de documents.

La Fédération avait déjà fait l'objet d'une inspection de ce type en 1998.

Le rapport d'inspection sera transmis officiellement à la FFVB par le Ministre et ses services dans les semaines à venir. Ce document n'est pas diffusable dans le public.

Tout d'abord, il faut savoir que le **ratio de financement aide de l'Etat et recettes fédérales** est très proche de 50% mettant ainsi la FFVB dans une situation de gestion inconciliable avec la délégation de l'Etat pouvant conduire, à brève échéance, **à la suppression de la délégation du ministère**, avec les conséquences que cela entraîne **aussi bien pour la Fédération que dans les Ligues Régionales et les Comités Départementaux** ; c'est à dire **une reprise en main par l'autorité de tutelle (MJS, DRDJS, DDLS)**.

Le rapport de l'inspection générale met en évidence quatre points de règles statutaires qui ne sont pas en conformité avec les lois et règlements :

- les **statuts fédéraux** : élections du Bureau Exécutif, désignation du Bureau Exécutif, éviction d'un membre du Bureau Exécutif, devant être modifiées,
- la rédaction des statuts fédéraux et du règlement intérieur fédéral avec des textes pas toujours bien écrits ou pas à leur place, voire répétitif : il s'agit de **lissage ou/et clarification des statuts et Règlement Intérieur**,
- **les statuts des Ligues Régionales qui pour le moment ne sont pas validés** et ne peuvent pas être validés puisque trop souvent modifiés de façon anachronique et avec des différences notoires avec les statuts types,
- **L'inexistante dans les statuts types des Ligues Régionales des moyens de financement.**

On pourra aussi noter au passage que la CCSR vient de soulever quelques points d'ajustement entre les textes du Règlement Intérieur, les Règlements Généraux et du Règlement Général Disciplinaire. Le Secrétaire Général rappelle au passage que le RGD ne peut être l'objet de modification de statut type car ceci invaliderait de fait les décisions qui peuvent être prises.

Le règlement disciplinaire de lutte anti-dopage sera modifié selon le même principe et à la demande de l'Agence Française du Lutte contre le Dopage (AFLD) mise en place en Octobre 2006.

D'un point de vue strictement légaliste on est dans l'obligation de mettre en œuvre ces changements dès cette année, c'est-à-dire au plus vite, même si un planning sera nécessaire pour la réalisation définitive de ces changements.

L'observation sur l'inexistence des moyens de financement dans les statuts types des Ligues Régionales va nous permettre de faire passer aussi l'autre remarque de l'Inspecteur Général qui figure dans ses préconisations sur la licence et les circuits de financement, tout en y ajoutant une meilleure définition du rôle des Ligues Régionales et Comités Départementaux.

Date de rédaction : 26/03/2007
 Date d'approbation : En instance d'adoption
 Date de diffusion : 10/04/2007
 Auteur : Daniel MURAIL

Le Secrétaire Général rappelle que la validation des statuts des Ligues Régionales est doublement nécessaire, puisque théoriquement sans statuts approuvés, l'homologation des Ligues Régionales et Comités Départementaux par la DRDJS est impossible et il n'y a plus de versement de subventions, ni reconnaissance des missions.

Le Secrétaire Général remercie le groupe de travail sur « Technologie Internet » qui a permis cette réflexion sur la présentation de la licence dans un premier temps et sur le circuit de financement dans un deuxième temps.

1^{er} POINT : LA LICENCE ET L'ADHESION FEDERALE DU CLUB

- Rappel : La licence est **un titre fédéral** (loi sur le sport du 16 juillet 1984).

Le licencié doit **adhérer à un club** (statuts FFVB). Il devient adhérent de l'association qui est le support juridique du GSA (Groupement Sportif Affilié à la FFVB).

Le membre du club doit acquitter une **cotisation** qui comprend :

- le **coût de la licence** fédérale (tarif voté annuellement en AG fédérale par les représentants des clubs)
- Le **coût de l'adhésion** de chaque club est fixé par AG du club pour ses adhérents. Cette adhésion participe à couvrir les frais de fonctionnement du club (indemnités des cadres, frais de la politique des ligues régionales et des comités départementaux, frais des compétitions, affiliation du club à la fédération, etc.).
- C'est la **FFVB** qui doit **facturer les licences** et **l'affiliation du club à la FFVB**
- La **facture fédérale** est adressée au **club** :
Elle comprend : la **licence individuelle**, **l'affiliation du club à la FFVB**, les engagements dans les championnats nationaux, les mutations, et les amendes.
- La **Ligue Régionale** et le **Comité Départemental** doivent éditer les factures au **club** qui comporte la cotisation du club à la Ligue Régionale et au Comité Départemental (fonctionnement des structures), les frais de championnats régionaux ou départementaux, les stages régionaux ou départementaux, les redevances et les amendes (prestations de service).

2^{ème} POINT : LE CIRCUIT FINANCIER DE LA LICENCE (ET DES ADHESION DES CLUBS)

Le groupe de travail précédent a fait des propositions sur ce point du circuit financier et ses conséquences en terme d'autorisation de jeu

- **Le paiement valide la licence** : l'acte de paiement est lié à la délivrance de la licence
- La Date d'Homologation **de la licence est conditionnée par l'engagement de paiement**. Connaissance immédiate par la Ligue Régionale pour l'édition des licences (système du basket, tennis, escrime, Tir à l'arc, etc...).

La mise en place d'un système informatique bancaire sécurisé est tout à fait envisageable et existe déjà pour la cotisation dans d'autres associations ou fédérations, avec un étalement possible des versements en trois échéances, par exemple.

Le Secrétaire Général souligne aussi un point important dans le fonctionnement actuel des Ligues Régionales et Comités Départementaux de petite dimension, et remet en cause ce fonctionnement

administratif trop calqué sur « une administration » générant temps de travail inutile, contraignant et engageant des frais financiers.

C'est un non sens fonctionnel de mettre en place des structures administratives et financières forcément lourdes pour des bénévoles qui ont déjà leurs clubs souvent en « apnée » dans les cas de petits Ligues Régionales ou de Comités Départementaux.

Un budget unique consolidé pour les Ligues Régionales inférieures à 2500 licenciés et/ou avec des Comités Départementaux inférieurs à 500 licenciés avec 4 à 5 clubs pourrait être envisagé. L'existence en tant que structures déconcentrées est nécessaire à la perception des subventions d'Etat ou territoriales mais ne doit généré du travail supplémentaire ou une ignorance fonctionnelle et financière entre les structures.

3. Situation financière

Le Trésorier Général Christian ALBE donne lecture du rapport qui sera joint aux documents de l'Assemblée Générale 2007 :

« L'exercice 2006 est celui du changement espéré par tous depuis de nombreuses années ; en effet, notre résultat bénéficiaire de 164 121,90 € nous permet de retrouver une situation nette, certes toujours aussi fragile, mais positive de 78 521,98 €.

Ce résultat positif est la suite logique des mesures mises en place pour économiser des frais de fonctionnement tels que :

- ☞ *frais de communication,*
- ☞ *frais de déplacement,*
- ☞ *frais du siège,*
- ☞ *etc.*

Il est aussi dû à la très bonne 2^{ème} place lors de la Ligue Mondiale 2006 de notre équipe de France Senior Masculine, qui en quelque sorte est un juste retour sur investissement car les années précédentes les efforts consentis pour participer à cette prestigieuse compétition internationale ont contribué à générer bien souvent des pertes, mais étaient indispensables à nos joueurs pour atteindre le très haut niveau mondial. »

2006 déjà terminé, 2007 doit être sur beaucoup de plans, et plus particulièrement pour le secteur financier, l'année d'un profond changement.

En effet,

- ☞ *le réexamen de notre budget 2006 lors de notre dernière Assemblée Générale ordinaire à Orléans en juin 2006 que vous avez rejeté suite à la proposition de l'augmentation des licences,*
- ☞ *la non réalisation de l'opération "Volley j'adore" pour soutenir notre volonté de politique de l'emploi dans nos ligues malgré votre approbation à cette même assemblée,*
- ☞ *l'audit juridique et financier de notre Fédération réalisé en 2006 par le Ministère de la Jeunesse des Sports et de la Vie Associative,*

m'amène à vous informer du changement radical suivant qui nous est imposé par le Ministère, partenaire important de notre sport, et qui sera traité à notre prochaine Assemblée Générale ordinaire de 2007 à BAGNOLES DE L'ORNE, à savoir :

La tarification et l'encaissement des licences doivent se faire par la Fédération et non par les Ligues

Seule la Fédération aura la faculté de délivrer des licences ; ainsi les tarifs en métropole et dans les DOM TOM seront identiques.

Date de rédaction : 26/03/2007
 Date d'approbation : En instance d'adoption
 Date de diffusion : 10/04/2007
 Auteur : Daniel MURAIL

Vu la grande diversité des tarifs actuels dans nos Ligues, nous allons ouvrir un vaste chantier pour l'application du tarif unique pour nos diverses catégories de licences, et nous allons également prévoir une nouvelle tarification pour les affiliations clubs.

Ces études se feront ligue par ligue après la fixation définitive du prix des licences, afin qu'un système de rétrocession sur licence puisse être appliqué dès la saison prochaine pour que nos Ligues et Comités puissent garder leur autonomie financière et continuer à financer leurs actions spécifiques.

En conclusion, pour :

- ☞ les raisons énumérées précédemment,*
- ☞ la stagnation du nombre de nos licenciés,*
- ☞ le financement des ATD dans nos Ligues,*

Nous devons à nouveau solliciter nos licenciés et nos clubs afin de maintenir le cap de nos réformes pour mener à bien les changements nécessaires à nos deux disciplines.

D'autre part, le Trésorier Général fait état des sommes dues : au 27 Février 2007, les Ligues Régionales doivent 671 000 euros et les clubs 227 000 euros à la Fédération. Le Trésorier Général remercie celles qui respectent les versements périodiques.

Compte tenu de cette situation, la FFVB se retrouve en difficulté pour payer ses fournisseurs et arbitres.

Comme le rapport présenté par le Secrétaire Général le souligne nous avons l'obligation de mettre en applications les mesures suivantes :

« *La tarification et l'encaissement*

- *les licences doivent se faire par la Fédération et non par les Ligues*
- *Seule la Fédération aura la faculté de délivrer des licences ; ainsi les tarifs en métropole et dans les DOM TOM seront identiques.*
- *Vu la grande diversité des tarifs actuels dans nos Ligues, nous allons ouvrir un vaste chantier pour l'application du tarif unique pour nos diverses catégories de licences et nous allons également prévoir une nouvelle tarification pour les affiliations clubs. »*

Ces études se feront Ligue par Ligue après la fixation définitive du prix des licences afin qu'un système de rétrocession sur licence puisse être appliqué dès la saison prochaine ; ceci pour que nos Ligues et Comités puissent garder leurs autonomies financières et continuer à financer leurs actions spécifiques.

L'étude du budget 2007 laisse envisager un déficit de 300 à 500 000 euros.

ETUDE DES COMPTABILITES DES LIGUES REGIONALES PAR LE TRESORIER GENERAL

Le Trésorier Général a étudié les comptes de chaque Ligue, bilan, compte de résultats, budget prévisionnel et tarification.

Il a remarqué que les Ligues n'aidaient que très peu souvent le financement des Comités Départementaux ainsi que les difficultés financières de petites Ligues, les frais se répartissant sur un nombre de licenciés peu important.

Il regrette le manque de lisibilité de plusieurs Ligues dans le détail des comptes qui lui ont été adressés.

Date de rédaction : 26/03/2007
 Date d'approbation : En instance d'adoption
 Date de diffusion : 10/04/2007
 Auteur : Daniel MURAIL

Il recommande une transparence totale des comptes des Ligues Régionales avec consultation s'il y a lieu des documents comptables et il souhaite un respect total des règles comptables (en particulier la dotation aux provisions) et afin de finaliser son étude il sollicite les comptes de certains Comités Départementaux importants : Rhône, Nord, Hauts-de-Seine, Hérault, Vienne, Loire Atlantique, Alpes Maritimes.

Un tour de table ne fait apparaître aucune objection.

Le Secrétaire Général enverra un courrier aux Présidents de ces Comités Départementaux avec information aux Présidents de Ligues.

REFLEXION SUR UNE PROPOSITION DE TARIF :

Une étude actuelle en cours avec la CCF pour fixer une tarification de la licence métropole et DOM TOM identique dans toutes les Ligues et pour chaque catégorie.

Il en est de même pour la tarification des mutations qui selon certains vœux pourraient déboucher sur un prix de mutation départemental, régional, national (Actuellement : nationaux 89 € + 40 à 60 € pour les Ligues et les Comités Départementaux).

D'autre part une nouvelle tarification pour les affiliations des clubs afin de favoriser la création des petits clubs en particulier (actuellement l'affiliation des clubs qui est de 208 € ne constitue pas un frein)

Une augmentation des licences des championnats nationaux ou de la partie tronc commun est à envisager.

Le tarif unique, une rétrocession probable et une explication sur la tarification et la prestation d'un Comité Départemental/Ligue nécessiteront des réunions d'information (8 à 10) tous les membres du Comité Directeur Fédéral devront se mobiliser.

Les Comités Départementaux/Clubs peuvent facturer des frais administratifs.

Il faut envisager une période d'adaptation du système sur environ 15 mois.

4. Situation du Beach Volley

Après avoir rappelé les engagements haut niveau des équipes de France, le Vice-Président en charge du beach Volley nous informe qu'actuellement 12 organisations de série 1 A sont prévues dans le cadre du France Beach Volley Tour, avec une étape au Stade de France à une à Tignes sont, ce qui représente un intérêt pour l'ouverture de la discipline dans de nouveaux lieux, avec une finale actuellement programmée en Corse.

Une réunion est prévue fin Septembre avec les organisateurs et les délégués des Ligues Régionales pour faire une étude des obligations fin Septembre et proposer des adaptations sur le BFI.

En l'état, il n'y a pas de candidat à l'organisation de la finale du challenge des clubs seniors. Cela pose un problème pour son organisation malgré la mobilisation des Ligues Régionales.

5. Rendez-vous évènementiels 2007

5.1 – Intervention du DTN

Le Directeur Technique National Michel COGNE ne revient pas sur toutes les compétitions auxquelles participeront les équipes de France mais, à propos de la formation des équipes, il rappelle que l'identification des Equipes de France de Beach Volley (3 filles, 2 garçons) est comparable aux principes qui régissent les Equipes de France de Volley Ball (6x6).

Le label « Equipe de France » et son appartenance pour un joueur (se) en Volley Ball comme en Beach Volley est le gage de la qualité de la représentation internationale française, mission fondamentale de la FFVB. Il ne faut pas faire de confusion notamment en Beach Volley, avec le règlement international qui fait que chaque paire est nommée par sa nation et un chiffre dans l'ordre de classement.

Les Equipes de Beach Volley seniors entame le processus de qualification Olympique (19 étapes mondiales et européennes cette année 2007) pour les jeunes l'objectif est le maintien de notre ranking mondial.

Concernant la structuration du secteur Féminin, il faut se féliciter du positionnement international des Equipes de France :

- Cadette et sa qualification historique au Championnat d'Europe,
- Junior Féminine qui joue, compte tenu de sa 7^{ème} place au dernier championnat d'Europe en France, sa qualification pour le championnat du Monde
- L'Equipe de France est qualifiée pour le C.E. 2007, la structuration de son encadrement pour le court terme et l'avenir est en train de se finaliser et une communication est prévue d'ici à la fin du mois d'Avril

Les Equipes France Masculines sont en course sur toutes les échéances internationales et ont pour objectif le maintien du ranking mondial de la France.

En réponse à une question de Nathalie VALLOGNES, concernant le partenariat avec Bagnoles de l'Orne, le DTN précise qu'un courrier est prévu pour préciser le programme des équipes féminines de Volley Ball dans le cadre de la convention. Comme pour la Ville de Saint Dié, Le DTN répondra avant la fin du mois d'Avril pour le respect des conventions d'accueil des Equipes de France.

Il refait une information sur le pôle ressource qui permet d'avoir, partout en métropole et dans les DOM TOM, une documentation (CD Rom, revues, articles, textes ...) mise à jour avec une veille permanente.

Le DTN rappelle que les 9 postes CTS/FAR (7 métropolitains, 2 DOM TOM) et que la cartographie d'implantation des Cadres d'Etat placés auprès de la FFVB, ont fait l'objet d'un accord en 2006 avec perspective de signature avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports fin Avril de la convention cadre prévue par les récents décrets et instructions, les lettres de missions dans le cadre de la LOLF sont dans le processus de validation avec les Directions Régionales et l'administration centrale.

Rendez-vous évènementiels importants :

- La Ligue Mondiale avec les étapes de :
 - Lyon
 - Strasbourg
 - Bercy : Vendredi, samedi 20h30, 22 et 23 Juin 2007 (Anniversaire de la création de la FIVB : Paul LIBAUD, France/Italie première compétition internationale).
- Les World Series de Beach Volley, le grand schlem de Paris en parallèle de la ligue mondiale et sans oublier la mobilisation autour de la World séries de MARSEILLE.

Date de rédaction : 26/03/2007

Date d'approbation : En instance d'adoption

Date de diffusion : 10/04/2007

Auteur : Daniel MURAIL

PS - La mise en place d'une tarification promotionnelle pour mobiliser les clubs pour des déplacements avec, en même temps les World Series sur le Champs de Mars, est en cours.

5.2 – Proposition d'organisation du championnat d'Europe 2011.

André GLAIVE propose que la FFVB se positionne dès cette année pour la candidature à l'organisation des championnats d'Europe 2011. L'importance à l'organisation de tels événements est réelle.

L'ensemble des participants montre leur intérêt à cette proposition qui nécessitera une mobilisation de tous et une étude faisabilité de cette opération.

Point sur les vœux de l'Assemblée Générale 2007

96 vœux ont été envoyés par les Ligues et examinés par le Comité des Vœux. Cette année les commissions centrales et le Bureau Exécutif avaient notifié leurs avis avant cet examen.

1 seul vœu est proposé sur la liste A

33 sur la liste B

30 sur la liste C

31 inclassables correspondant à des remarques ou des demandes en vue d'améliorer les procédures.

Le Secrétaire Général rappelle que le classement des vœux par le Comité des Vœux est un avis et que c'est le Comité Directeur Fédéral qui détermine, au final, l'ordre du jour de l'AG.

D'autre part un nombre de vœux importants correspondent à des propositions du Bureau Exécutif et cette année, à la demande des Présidents de Ligues, un rappel des vœux qui ont traités aux propositions sera effectué sur le document de l'Assemblée Générale.

Le Secrétaire Général rappelle également qu'une demande formulée par écrit auprès de l'administration centrale, au préalable de l'AG, pourra être examinée par le Comité des Vœux le vendredi 1 Juin, avant l'adoption de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

6. Point sur la situation du personnel fédéral

Le Secrétaire Général informe les Présidents de Ligues qu'une réponse écrite a été envoyée au courrier et tract du personnel à tous les membres du Comité Directeur Fédéral. Il en fait le commentaire et apporte les réponses du Bureau Exécutif sur ce sujet.

- le Bureau Exécutif estime ne jamais avoir pris pour cible le personnel et ne peut pas laisser écrire ces propos, surtout que le Secrétaire Général n'a jamais rompu le dialogue avec le personnel et ses représentants dans le cadre du mandat qui est le sien.
- La démarche du Bureau Exécutif n'a été manifestement pas comprise et a toujours respecté les dispositions applicables du Code du Travail.
- Pour mettre en place la nouvelle convention collective applicable, le Bureau Exécutif a valablement dénoncé les « Dispositions générales réglant les rapports entre la FFVB et son personnel salarié à compter du 01/07/85 ». Il s'agissait d'un préalable nécessaire à une négociation que le Bureau Exécutif a souhaité participative et qui rompait avec le recours aux seuls usages et engagements unilatéraux qui prévalaient par le passé.
- Le Bureau Exécutif et les conseils juridiques considèrent en effet qu'une mauvaise interprétation des dispositions de l'article 1.3 de la CCNS a été faite, et que la notion juridique « d'avantages acquis » ne peut s'appliquer, en l'état actuel du droit, aux engagements ou usages dénoncés.

Date de rédaction : 26/03/2007

Date d'approbation : En instance d'adoption

Date de diffusion : 10/04/2007

Auteur : Daniel MURAIL

- Le Bureau Exécutif a choisi de ne pas rompre le dialogue qu'il pourrait considérer comme rompu par le personnel et le Secrétaire Général a tenu une réunion des délégués du personnel le 23/03/07.
- Comme nous vous l'avons déjà indiqué, la mise en place de la CCNS ne doit se traduire par aucune diminution des rémunérations, et les avantages dénoncés doivent être compensés d'une manière ou d'une autre dans le respect des engagements budgétaires de la FFVB.

Le Secrétaire Général a ensuite informé les membres du Bureau Exécutif que plusieurs dispositions seraient proposées par le Bureau Exécutif au personnel, comme cela était prévu avant la distribution du tract, dans les jours à venir une fois les vérifications financières et juridiques normalement effectuées.

Les demandes du personnel peuvent aussi se solder par une augmentation de la masse salariale de 30 à 50 000 euros qu'il faut rapprocher de l'exposé financier précédent, sans oublier le rapport de l'Inspection Générale faisant état de l'embauche de personnel cadre pour améliorer le fonctionnement de la fédération.

Le Bureau Exécutif estime que la démarche d'un accord bilatéral reste une formulation qui permettra de sécuriser le personnel et la fédération dans leurs rapports sociaux.

7. **SYNTHESE FINALE**

Proposition du Président Gil PELLAN et du Bureau Exécutif :

- REGLEMENTATION : dans les meilleurs délais pour une mise à plat des textes et règlements ainsi que la planification et la régularisation des textes.
- Une proposition du Bureau Exécutif pour LA REORGANISATION FINANCIERE
 - o Un ordre de marche à échéance au 1^{er} Juillet 2008, réorganisation licence et procédure saison 2008/2009
 - o Groupe de travail sur l'ensemble de la politique tarifaire et mise en application de test avec les Ligues Régionales et les Comités Départementaux
 - o Une journée de travail avant le 31 Décembre,
- Situation intermédiaire de la saison 2007/2008
 - o Intervention d'augmentation du tronc commun de 11 à 22 €, pour permettre à la Fédération de mener ses actions et de restructurer la Fédération selon les préoccupations de l'inspection générale. Il s'agit de montrer l'intérêt de la FFVB et des Ligues Régionales vis-à-vis des Comités Départementaux
 - o 2 € seront rétrocédés aux Comités Départementaux

La mise en place d'une information dans 8/10 zones :

Les Présidents de Ligues Régionales et Comités Départementaux, clubs Pro, clubs de N1, voire plus (action FFVB) pour assurer la mise en place d'un plan de développement national.

- L'action dans les prochains mois permettra de redéfinir les rôles et missions communes de chacun (FFVB, Ligues Régionales et Comités Départementaux) en prenant en compte leurs dimensions.

Le développement sera assuré par les clubs, fondement de notre pratique.

Date de rédaction : 26/03/2007
 Date d'approbation : En instance d'adoption
 Date de diffusion : 10/04/2007
 Auteur : Daniel MURAIL

Si l'Assemblée Générale refuse cette augmentation, des actions initialement engagées devront être suspendues immédiatement.

Le Bureau Exécutif fera en sorte que l'exercice 2007 ne soit pas déficitaire.

Regarder si on peut faire l'affiliation Région/Département : 50 €

Des réunions (5 à 10) d'explication seront organisées dans les Ligues afin d'y rencontrer les clubs.

Et pour conclure, il a été rappelé qu'il faut une solidarité de l'ensemble des Ligues Régionales pour avancer et renforcer le développement du Volley-Ball.

Le président de la FFVB,
GIL PELLAN

Le Secrétaire Général,
DANIEL MURAIL

DESTINATAIRES :

Ligues Régionales Métropolitaines et d'Outre-Mer
Comités Départementaux
Membres du Comité Directeur Fédéral
Membres des Commissions Centrales
Direction Technique Nationale
Diffusion Interne

Date de rédaction : 26/03/2007
Date d'approbation : En instance d'adoption
Date de diffusion : 10/04/2007
Auteur : Daniel MURAIL